

Le Vice-Président,

- VU le code général de la fonction publique (liv. III, tit. II, chap.V) ;
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe ;
VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
VU l'arrêté n° 2025/G-56 en date du 30 avril 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2026 ;
VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 30 juin 2026 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2026 de l'examen professionnel d'accès à l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

BUECHER	Noël
BUSSANDRI	Marc-Antoine
CHIPPAUX	Christophe
CHOLLEY	Christian
COLIN	Maxime
DARRE	Pascal
DELALANDE	Damien
DELATTRE	Emmanuel
DUVAL	Joel

GEORGET	David
GRETTER	Raphaël
LOTZ	Damien
LYAUTEY	Vincent
PEQUIGNOT	Manuel
PERRIN	Cédric
PY	Pierre
RICHARD	Emilien
SAUTEBIN	Christopher

ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

DUPEROUX	Alexandre
GUSTAN	Jean Pascal
LAMBACH	Brice
LEDUEY	Amaury

NICOLAS	Marianne
PETITDEMANGE	Lucas
SCHELLINGER	Lea

ENVIRONNEMENT, HYGIENE

AIT OUARAB	Mehdi
BEDEL	Loïc
GUARINO	Lucas
HOLZERNY	Stéphanie

MARTINEZ	Julie
PICARD	David
TALBI	Hafid

RESTAURATION

IDIR	Horha
SOW	Marietou
WALTER	Marion

COMMUNICATION, SPECTACLE

CAMPANELLA	Aldo
------------	------

LOGISTIQUE, SECURITE

PASCOA	Loic
SAMEC POURCHASSE	Johanna
TAILLARD	Julien

CONDUITE DE VEHICULES

SCHAAF	David
--------	-------

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 9 juillet 2026



Pascal TURRI
Maire de Sierentz

Acte à classer

2026G90

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-09T15-23-27.00 (MI271112677)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260709-2026G90-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-90 établissant la liste des candidats
admis à l'examen professionnel d'adjoint technique
territorial principal de 2ème classe - session 2026.

Date de décision : 09/07/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar la 2026G90 ex ATpal 2cl pref... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/26 à 15:23

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 09/07/26 à 15:23

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 09/07/26 à 15:28